



CRITERIUM SURPRISE CVL

Manche du Championnat lémanique

AVIS DE COURSE

Samedi 17 et dimanche 18 mai 2014

1. Organisateur

Club de voile Lausanne (CVL)
Président du comité de course Chapuis Luc / regates@cvl.ch

2. Règles de courses

Règles de Course à la Voile 2013-2016.
Les prescriptions de la Fédération Suisse de Voile (FSV) aux RCV
L'avis de course (AC) et les instructions de courses

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle,
est une rotation de 360 °.

3. Instructions de course

Les instructions de course définitives seront remises aux concurrents lors du briefing.

4. Admissibilité

La régaté est ouverte à tous les bateaux de la série Surprise

5. Publicité

La publicité est autorisée.
Les concurrents devront être en règle avec la Régulation 20 de l'ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

6. Inscriptions

Les inscriptions peuvent être faites :
- sur le site <http://www.cvl.ch>
- au secrétariat (clubhouse) samedi 4 mai avant 11h00

Finance d'inscription : 40.-- par bateau
Paiement de la finance : sur place, le samedi 17 mai

7. Programme

Samedi 17 mai

Dès 10h00 accueil au clubhouse , paiement finance inscription

12h30 briefing au club house

14h00 premier départ possible

Dimanche 18 mai

7h30 café/croissant offert

9h30 premier départ possible

15h30 dernier départ possible

1h après clôture dernière manche : remise des prix et apéritif

La grue du CVL est à disposition uniquement pour la mise à l'eau des bateaux.
Merci de s'annoncer à regates@cvl.ch d'ici au 11 mai.

8. Jauge

Pas de mesure de jauge organisée pendant la régata

9. Parcours et marques

Les parcours sont du type banane, les marques sont à laisser à bâbord

10. Prix

Des prix seront distribués pour la régata à chaque participant.

11. Décharge des responsabilités

Les concurrents participent à la régata entièrement à leur propre risque.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance responsabilité civile pour l'épreuve.